

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

04 AVR. 2024

BUREAU DU GOUVERNEUR

Délibération No.12-2024

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du 20 novembre 2023

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du vendredi 29 mars 2024

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de la coordination des politiques et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

au titre du Département de la Charente

- . Mme Hélène Gingast, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Le Président, M. Patrick Mardikian étant absent pour motif impérieux, a donné pouvoir à M. Gérard Desaphy et lui délègue la présidence de ce conseil d'administration.
- . Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Marie Isabelle Allouch représentant de Mme la Préfète
- . M. Jean François Dauré, Vice-président du département de la Charente avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast.
- . M. Jean-Philippe Martin, représentant du personnel avait donné pouvoir à Mme Cerise Jouinot.

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême
- . M. Frédéric Defaccio, Directeur Culture, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 8

pouvoir : 4

votants : 12 (sur 13 membres)

Délibération No.12-2024

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du 20 novembre 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

La commission a examiné **55 dossiers** au cours de sa **session du 20 novembre 2023** dont sept demandes de renouvellement, quatre demandes d'anciens résidents, trente-trois nouvelles candidatures, sept dossiers dans le cadre du partenariat avec la SAIF, et quatre dossiers pour le partenariat avec l'EMCA.

Profil des candidatures :

- Quarante-deux candidatures concernent des projets de bande dessinée, et douze des projets d'animation.
- Les nouvelles candidatures et demandes d'anciens résidents proviennent, pour la France d'Angoulême, Arcueil, Lambersart, Marseille, Orléans, Paris, Ronno, Strasbourg, Valence ; et, pour l'international, d'Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Iran, Russie, et Turquie.
- Dans le cadre du partenariat avec l'EMCA et Magelis, un jeune diplômé de l'EMCA est accueilli un an en résidence pour y développer un projet de court métrage d'animation. Il bénéficie d'un atelier et d'un accompagnement juridique (apport Cité), d'une bourse mensuelle attribuée par la Chambre de commerce et d'Industrie de la Charente & Magelis ainsi qu'un suivi du projet artistique (apport EMCA).
- Le partenariat établi avec la SAIF, société civile de perception et de répartition de droits d'auteur, qui attribue annuellement une bourse d'un montant de 5 000 € à un auteur dessinateur et/ou scénariste pour un projet d'écriture et/ou de réalisation de bande dessinée a été reconduit cette année. Le lauréat sera accueilli en juin puis d'octobre à novembre 2024.

Au cours de cette commission, **21 dossiers** ont été **acceptés** (onze admissions, sept renouvellements, trois anciens résidents), **34 dossiers** ont été refusés et **1 dossier ajourné**.

Liste des candidats acceptés :

Nouvelles candidatures

- ✓ Anya Amosova (Valence)
- ✓ Emanuele Cantoro (Italie)
- ✓ Nathan Cowdry (Grande Bretagne)
- ✓ Lucia Malerba & Niccolò Manzolini (Italie)
- ✓ John F. Malta (Etats-Unis)
- ✓ Rahma Kenza Rahim (Marseille)
- ✓ Maybelline Skvortzoff (Paris)
- ✓ Camila Torre Notari (Argentine)
- ✓ Yang Yi (Italie)

Renouvellements

- ✓ Sébastien Chrisostome
- ✓ Goulven Derrien
- ✓ Karen Keyrouz
- ✓ Georgy Mager
- ✓ Maria Ramos
- ✓ Genis Rigol
- ✓ Zsuzsanna Szkurka

Anciennes résidentes

- ✓ Miyoung Baek (Turquie - Corée du Sud)
- ✓ Francesca Marinelli (Angoulême)
- ✓ Emma Roulette (Espagne)

Lauréat de la bourse SAIF

- ✓ Jean-Michel Bertoyas (Colas Bertin) (Ronno, 69)

Lauréat de la bourse EMCA

- ✓ Elliott Sanchez

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- De valider la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du **20 novembre 2023**

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité